

DÉLIBÉRATION N° 8

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 27 MARS 2012**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2011, soit la somme de **3 821 199,31 €** au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à **21 806 525,46 €**.

Fait à Montreuil, le 27 mars 2012

Le président,



Jérôme FOURNEL